



## Regularisation d'un parent d'enfant français

-----  
Par MAHDOUCH

Bonjour,

Je suis tunisien entré en France d'une façon régulière parent d'un enfant français, je suis marié à une française aussi, je rdv le 5 février pour une première demande de titre de séjour après 6 mois d'attente. Mes questions sont les suivantes :

- est-ce que le premier récépissé que je vais avoir me permettra de travailler si je fais une demande en étant parent français, et si ça change d'une préfecture à l'autre ? (moi c'est la préfecture de Paris)
- est-ce que je peux déposer mon dossier pour le deuxième cas (parent d'enfant français et conjoint d'un français)
- est-ce que quelqu'un entre vous a vécu cette situation ?

Merci d'avance